

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRESENTS : Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, M. GIROU Sébastien, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme COIRAUD Amandine, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, M. Bernard ZBORALA.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

1. Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Dans chaque commune il y a un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Ainsi et conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Boisseuil étant de 23, il ne peut y avoir plus de 6 adjoints au Maire.

La compétence du conseil municipal se limitant à fixer le nombre d'adjoints, le nombre de conseillers délégués sera fixé par arrêté conformément à l'article L 2122-18 du CGCT. En effet, seul le Maire peut donner une délégation de fonction à un conseiller municipal par arrêté, ce dernier devenant conseiller délégué et exerçant sa délégation sous la responsabilité et la surveillance du Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer à 5 le nombre d'adjoints de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 23 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON